

REVUE DE PRESSE



01 DECEMBRE 2015

> 14 DECEMBRE 2015



Carton plein pour le cycle papier de la Filoche



Le papier était à l'honneur dans les différents ateliers.

Le cycle thématique « Papier culte ! » s'est terminé, le samedi 28 novembre. De l'avis de tous, cela a été une complète réussite !

Les différentes activités culturelles et ludiques proposées à la Filoche et dans le reste du réseau pendant tout le cycle thématique, ont fait carton plein.

C'était justement de carton qu'il s'agissait lors des J.O. en carton animés par l'équipe de la ludothèque.

Le papier a aussi été mis à l'honneur au sein de l'espace multimédia avec la présentation de jeux vidéo créés ou inspirés du papier. Les spectacles qui se sont déroulés lors de ce cycle ont réuni des petits, des ados et des adultes dans des décors de marionnettes de papier et des univers très variés.

Expos à succès

Les expositions ont ravi les visiteurs de tout âge et ont donné lieu à des ateliers qui ont particulièrement bien fonctionné, qu'il s'agisse de fabriquer son propre papier et d'apprendre les bases de l'origami (art japonais du pliage de papier).

De créer un petit tableau à partir de papier découpé ou encore de réaliser une animation en papier.

Voyage dans la culture russe

La Filoche range maintenant ses papiers, carnets et autres cartons pour proposer un nouveau voyage dans la culture russe.

Le lancement de ce nouveau cycle sera ouvert à tous le vendredi 11 décembre, avec le vernissage des expositions photographiques et la pièce de théâtre de la compagnie « Le Moujik »

Richardménil contre le projet de schéma départemental intercommunal

La délibération concernant le projet de schéma départemental intercommunal (SDCI) a suscité une longue discussion dépassant le cadre de la question.

En préambule, Filipe Pinho a expliqué que la loi de 2010 propose une redéfinition de la cartographie intercommunale et que, dans ce cadre, le préfet présente, aux élus concernés, le projet SDCI sur lequel le conseil doit se positionner.

Avant le vote, les représentants de la commune de Richardménil ont tenu à exprimer leurs inquiétudes par rapport à Moselle-et-Madon. « Je voudrais compléter en soulignant que ces inquiétudes émanent de l'ensemble du conseil municipal » soulignait Xavier Boussert, maire de la commune. Son adjoint Richard Renaudin a dit : « Nous avons mené une réflexion sur le fonctionnement de la CCMM. Nous constatons que nous contribuons fortement au budget de la CCMM, que nous sommes écartés des réflexions du bureau et des décisions qui encadrent l'intercommunalité. Nous constatons que nous n'avons pas connaissance des évolutions de la commission financière. Notre vote est la conséquence de ce constat. Nous ne souhaitons pas voter une adhésion telle qu'elle nous est demandée. Enfin, nous avons une demande forte à revoir le périmètre de notre adhésion »

En réponse, Filipe Pinho a rappelé que le SDCI, présenté dans la délibération, était proposé par le préfet et non par Moselle et Madon. « Le conseil communautaire doit se positionner par rapport à celui-ci. Aujourd'hui, la commune de Richardménil est sortie des questions liées à l'exécutif mais je rappelle que c'est la conséquence de son vote. Un vote important puisqu'il s'agit de celui concernant le budget de la CCMM. Sur les finances, nous savons que toutes les informations sont données à tous les élus sur l'outil informatique de la CCMM. »

La délibération a été acceptée à la majorité ; Richardménil votant contre.

Moselle et Madon accueillent l'entreprise

Sur le territoire de la Communauté de communes de Moselle et Madon, le bâti d'entreprises continue de se développer, présentant une offre diversifiée pour les sociétés et investisseurs.

De la genèse du District urbain de Neuves-Maisons en 1965 à sa dénomination actuelle datant de 2001 jusqu'à la refonte de la carte des intercommunalités en 2014, la Communauté de communes de Moselle et Madon a parcouru cinquante ans d'évolution. Cette parcelle de terre de Lorraine, imprégnée de tradition ouvrière, compte quelque 30 000 habitants résidant dans 19 localités. Des zones d'activités qui tissent un maillage local d'entreprises, d'artisans, de tertiaires et d'industries s'y sont développées : Cap Fileo, Moselle Rive Gauche, Brabois Forestière, Filinov, Breuil, Champ Le Cerf, Ariane. L'immobilier d'entreprises y a pris son essor. La dernière livraison est cette réalisation baptisée «La Filature». À Chaligny, dans un quartier repensé en centre urbain, outre 49 logements, un pôle attractif pour les TPE s'est esquissé : 2 000 m² de surface commerciale en rez-de-chaussée, 8 locaux destinés aux libéraux et tertiaires de 70 à 100 m², 11 cellules commerciales de 90 à 280 m².

Développer l'attractivité territoriale

À Neuves-Maisons, le centre Ariane, animé par l'Agence de développement économique Terres de Lorraine, fédère une quarantaine d'entreprises et près de 120 emplois. Le lotissement a fait l'objet d'une rénovation et propose des bureaux à louer sur 2 250 m². Les activités tertiaires y trouvent des espaces de 10 à 150 m² et des services autant administratifs que logistiques. Les artisans, quant à eux, ont leur lieu dédié : l'Espace du Champ le Cerf, à l'entrée

de Neuves-Maisons (côté Messein). Cette ancienne friche industrielle entièrement requalifiée en 2006 s'est muée en espace de 7 500 m² caractérisé par des cellules variant de 80 à 130 m². Six cellules neuves de 85 m² sont ouvertes à la location. Les 2 200 m² de locaux sont aisément accessibles aux poids lourds. Enfin, on n'omettra pas les cellules commerciales de Messein. Dans le centre de

la cité, une placette réaménagée, avec stationnement, accueille commerces de proximité et professions libérales, soit quatre espaces de 50 à 150 m². En définitive, par cette éclectique typologie d'entreprises, le territoire de 190 km² a trouvé une force réelle d'accroître son attractivité, situé, de surcroît, au carrefour des voies de communication.

■ laurent.siatkat



LA FILATURE COMMERCES ET BUREAUX

VOTRE AVENIR EST ICI

- A Chaligny (10 min de l'agglomération nancéenne)
- Bassin de vie : 30 000 hab.
- + de 2000 m² de surface commerciale
- + de 600 m² de locaux d'activités
- Cellules brutes de 90 à 280 m²
- Vente à partir de 1100 €/m²/HT/HC
- Location à partir de 100 €/m²/an/HT/HC

Situé dans un quartier en plein essor, la communauté de communes Moselle et Madon a lancé un nouveau programme immobilier alliant habitat (49 logements), commerce (11 cellules), tertiaire et profession libérale (8 locaux d'activités).

Située à Chaligny, à proximité immédiate de la zone commerciale Cap Fileo et de l'espace culturel La Filoche, la Filature est un ensemble architectural de qualité composé de 3 bâtiments. Cet espace de vie vous offre l'opportunité de profiter d'une offre de service attractive, idéale pour développer votre activité.

Contactez notre agence de développement économique l'ADSN au 03 83 15 67 00

Plus d'offres immo sur www.paruvenu.fr



AUX PORTES DE NANCY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON



Mercredi 09 décembre 2015 / Xeulley

Parcours sensoriel au RAM



Des enfants très intéressés par l'animation proposée au RAM.

Jeudi dernier, à l'accueil périscolaire, la rencontre décentralisée du Relais d'assistantes maternelles au fil d'Ariane, animée par les animatrices petite enfance, Sophie, Céline et Marie a accueilli une douzaine d'enfants âgés de moins de 3 ans, accompagnés de leurs nounous et mamans venues de Messein, Bainville-sur-Madon et Xeulley.

Après l'accueil café, les petits ont évolué librement. De nombreux jeux et jouets ont été mis à leur

disposition avant qu'ils ne participent aux récits de comptines sur tapis, suivis ensuite de la découverte d'un parcours sensoriel pour petits et grands, pieds nus.

Chaque rencontre du RAM procure un plus aux jeunes bambins dans leur développement et leur environnement. Ces animations sont toujours les bienvenues et appréciées de toutes les participantes adultes.

La prochaine rencontre est programmée jeudi 17 décembre de 9 h à 12 h, à l'accueil périscolaire, avec pour thème : formes et pâtes, avec utilisation de pâte à modeler comestible.

Contact : RAM au fil d'Ariane, au 03.83.53.25.06 - fildarlane@cc-mosellemadon.fr

Vendredi 11 décembre 2015 / Viterne

Coup de cœur café



Fidèles au rendez-vous donné par Familles rurales.

Une nouvelle rencontre a eu lieu samedi à la bibliothèque. Les fidèles n'ont pas manqué le rendez-vous. De nouvelles têtes sont venues présenter leurs coups de cœur littéraires. Chacune a ses motivations : les voyages et l'imagination avec l'Atlas des contrées rêvées, la détente en lisant plutôt des ouvrages du genre « fantasy », l'information avec des documentaires, rire, de la BD humoristique comme Mortelle Adèle. Certaines sont boulimiques : elles lisent plusieurs livres par semaine. Et celles qui ne

lisent qu'un livre par mois... parfois moins. Peu importe puisque les rencontres organisées par Familles rurales avec la médiathèque de la Filoche ont lieu une fois par trimestre. La prochaine aura lieu le samedi 5 mars, à 10 h 30.

Vendredi 11 décembre 2015 / Ouverture Nancy / Nancy



Festival des casseroles

L'occasion d'apprécier les groupes rendant hommage au rock russe underground d'avant la Perestroïka. Les 8, 9, 15 et 16 janvier à la Filoche à Chaligny.

Vendredi 11 décembre 2015 / Flavigny-sur-Moselle

Course d'orientation nocturne pour les ados



La soirée s'est terminée par des pizzas.

Les animateurs de la communauté de communes Moselle-et-Madon ont organisé une course d'orientation nocturne sur le thème des « Horror Night ». L'objectif était de retrouver, à l'aide de cinq cartes, des balises au Chaubourot à Flavigny-sur-Moselle. Des zombies, des ados déguisés, ont participé à l'organisation de cette course avec les animateurs.

Quarante-huit ados de Flavigny et sept ados venus des communes rattachées à la CCMM, étaient déguisés en zombies. Dès le matin 10 h, ces ados sont

venus pour se faire maquiller par une professionnelle et ont placé les balises. La soirée s'est terminée par une pizza party, des fous rires, des peurs et quelques larmes. Tous se sont séparés, ravis et prêts à se retrouver.



COMMUNES

CCMM

Une mairie malade de ses agents



Viterne, 725 habitants, emploie deux agents techniques.

Ismail Tahtaci espère que le ciel sera clément cette année et que l'hiver sera particulièrement doux. Et quand le maire de Viterne adressera ses vœux au personnel communal pour la nouvelle année, il insistera sûrement sur la santé. Car, si la neige venait à tomber, la commune de Viterne serait obligée de faire appel à une entreprise privée pour dégager les routes parce que ses agents communaux, eux, sont en « maladie ». Tous. Et en même temps.

Le maire et ses conseillers se sont résolus à prendre cette décision (qui en a fait tousser plus d'un) lors du dernier conseil municipal afin de pallier leurs « absences chroniques et répétées ».

Dans ce village encaissé aux rues dénivelées, on ne badine pas avec le déneigement. Nombre d'habitants seraient en effet dans l'impossibilité de se rendre au travail en cas de chute de neige.

« Je veux être digne de la confiance que l'on m'a accordée », explique d'emblée l'élus qui nous reçoit dans la salle du conseil. « Or, faire appel à une entreprise extérieure est le seul moyen de garantir le service de déneigement à 100 %. Dans cette gestion du risque, j'ai choisi le moins risqué. Heureusement que nous disposons de matériel, ce qui limite le coût. L'intervention sera facturée 110 EUR, si intervention il y a. Il a neigé cinq fois l'an dernier. »

La mairie de Viterne, 725 habitants, emploie deux agents techniques. Outre le déneigement, ces deux hommes d'une quarantaine d'années, qui vivent sur place, ont pour mission l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente...). Du moins quand ils sont là.

Un mal étrange

« Ils ont déjà été absents de manière sporadique, cet été notamment, mais, depuis fin septembre, ils prolongent leur arrêt d'un mois tous les mois. Nous avons donc décidé de faire appel à une entreprise extérieure pour ne pas être pris au dépourvu. Là, ils sont arrêtés jusqu'à fin décembre. Et que ferions-nous s'ils ne revenaient pas avant la fin de l'hiver ? Nous sommes contraints de prendre des précautions car on ne peut pas faire appel à ce genre d'entreprises au dernier moment. »

La mairie a tenté de recourir à des remplaçants auprès du centre de gestion mais cette solution serait plus onéreuse. Mais de quel mal étrange souffrent les agents ?

« Je n'en sais rien. J'ai d'abord eu une approche humaine. Inquiet de leur état de santé, je me suis rapproché du centre de gestion mais je ne sais pas ce qu'ils ont. »

L'entretien est interrompu par un habitant venu signaler du « grabuge » dans une armoire électrique. Le courant saute...

Les décisions des élus

Le conseil municipal s'est réuni. Plusieurs points ont été abordés.

Patrimoine forestier. Après un appel d'offres auprès de trois entreprises, le conseil accepte l'offre de prix de l'entreprise Ruer, tenant compte de la maîtrise d'oeuvre ONF, en ce qui concerne l'exploitation des parcelles 26, 27, 37 et 38 bois de Remezaine ; abattage des grumes pour 10,45 EUR HT par m³ ; débardage des grumes pour 8,20 EUR HT par m³ ; abattage des brins pour 3 EUR HT par m³. Le conseil autorise la vente des grumes aux ventes groupées organisées par la Division de l'ONF et, le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du maire et du chef de la division de l'ONF.

Classes de neige. L'école primaire organise une classe de neige pour les CM1 et CM2, soit 44 élèves. Ils partiront du 5 au 11 mars à Morzine-Avoriaz. Il a été décidé conjointement avec l'école que la mairie porterait financièrement le projet, déduction faite, de la part payée par l'école, par le biais de sa coopérative, la commune de Pierreville, dans le cadre du RPI et celle payée par les parents. Le conseil municipal, à l'humanité, indique que les factures liées à cette opération seront payées sur les budgets 2015 et 2016 dans les proportions suivantes : participation des 2 communes du RPI, 5.280 EUR ; participation de la coopérative scolaire (40 EUR par élève + hébergement des accompagnateurs) et participation des parents 14.883 EUR, soit un montant maximal par élève de 338,25 EUR payable en trois fois (15 janvier, 15 février et 15 mars). Le montant définitif dû par les parents sera minoré du montant de la recette de la manifestation organisée par les parents d'élèves.

Les délibérations du conseil

Travaux piétonnier le long de la RD 51, mise en sécurité - trottoir .

Lundi, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire avec onze conseillers, un pouvoir et trois absents.

Droit de préemption. Une déclaration d'intention d'aliéner est présentée au conseil concernant un immeuble et ses parcelles 36, rue de la Libération, cadastrés AD257 pour une superficie de 51 ca, AD 258 pour une superficie de 17 a 66 ca ; ZD 72, Maire-Glaudin, pour une superficie de 31 a 90 ca. Le conseil n'exercera pas son droit de préemption.

Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit une nouvelle phase de rationalisation des périmètres des intercommunalités. A cet effet, un schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) doit être élaboré avant le 31 mars 2016. Toutes les communes et intercommunalités sont appelées à émettre un avis dans un délai de 2 mois. Les évolutions de périmètres prévues dans ce schéma prendront effet le 1er janvier 2017. Le conseil souscrit à la nécessité d'approfondir la rationalisation de la carte des intercommunalités, en soulignant son attachement à des évolutions mesurées pour ne pas poser de réels problèmes en terme de gouvernance et de proximité avec les habitants, en faisant référence à la délibération du 26 février 2015 de la CCMM. Oui au confortement du périmètre actuel ; oui au renforcement de toutes les coopérations avec les intercommunalités voisines ; oui à un pôle métropolitain, avis favorable du conseil, concernant la CCMM.

Travaux RD 51. Les Ets Pariset exécutent un marché de travaux le long de la RD 51. Les adaptations supplémentaires pour un montant de 8.270 EUR HT, sont validées.

Samedi 12 décembre 2015 / Maron

Dernier conseil de l'année

Lors du dernier conseil municipal, l'avis de l'équipe du conseil a été sollicité sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoyant le nouveau découpage des intercommunalités. La municipalité de Maron, qui dépend de la communauté de communes de Moselle-et-Madon, a réitéré la position déjà exprimée par son représentant à la CCMM, à savoir le souci de conserver à la CC son périmètre actuel, sa coopération avec les intercommunalités limitrophes et la création d'un pôle métropolitain. 1 voix contre.

Le conseil s'est aussi exprimé sur la participation financière au « projet Ados mutualisé » qui consistait à proposer aux ados de la CCMM différentes activités. La participation des ados de Maron étant quasi nulle, la somme investie (environ 5.000 EUR par an) dépasse de loin l'objectif fixé. Le conseil décide de ne pas reconduire sa participation financière à partir de 2016. 2 abstentions.

Trois mouvements de personnels ont été évoqués : le renouvellement du contrat d'un agent communal pour un an à partir du 8 janvier 2016 (16 heures hebdomadaires), le recrutement d'un jeune dans le cadre d'un emploi d'avenir (contrat à durée déterminée de 36 mois pour un poste d'agent technique polyvalent) ; en contrepartie, la collectivité employeur recevra une aide de l'Etat.

Enfin, il a été décidé de supprimer le poste de l'adjoint technique assurant l'entretien des locaux de l'école maternelle ; il est pris en charge et rémunéré dorénavant par le SIS Maron-Sexey. Vote à l'unanimité pour les 3 points.

Samedi 12 décembre 2015 / Neuves-Maisons

Sécurité : les maires confrontent leurs idées



Les élus ont évoqué les mesures prises pour la sécurité des citoyens et des élèves.

Y a-t-il des mesures particulières à prendre à la suite des attentats à Paris du 13 novembre ? Président de l'association des maires du canton, Jean-Paul Vinchelin avait invité ses pairs à en discuter à la salle polyvalente de Neuves-Maisons. Il avait même invité des maires du Saintois, mais ils n'étaient qu'une dizaine autour de la table.

Les pouvoirs d'un maire d'une commune de moins de 1.000 habitants sont moins importants que ceux d'une localité plus importante. Les pouvoirs du maire en tant qu'officier d'état civil ont été détaillés, gagnant à être précisés.

A part les feux d'artifice remplacés par des sons et lumières, les festivités de la Saint-Nicolas du dimanche 13 décembre et autres spectacles sont maintenus à Neuves-Maisons.

Concernant les écoles, les mesures déjà applicables ont été mises à jour. Dont le PPMS (plan particulier de mise en sûreté), lequel englobe des exercices d'évacuation et de confinement déjà bien rodés dans les collèges et le lycée professionnel. Le contrôle des sacs et la fouille au corps des élèves est impossible. Actuellement, seuls les voyages scolaires en Ile-de-France sont interdits.

« Il faut connaître nos gens pour faciliter leur intégration. et multiplier les rencontres avec les parents d'élèves. » « Et les communautés » a ajouté le maire de Chavigny. « Mais il est plus difficile de rassembler les gens qu'autrefois » a constaté le sénateur, Daniel Reiner. « De plus, internet et les réseaux sociaux n'apportent pas forcément des informations fiables » a ajouté Jean-Paul Vinchelin.

La lutte contre le terrorisme n'est pas tout. Il y a aussi la délinquance ordinaire. Pas moins de quatre cambriolages ont été commis à Messein, dans une nuit, a rapporté le maire, Daniel Lagrange.

La conseillère départementale Audrey Normand a pris note de toutes les interventions.

Dimanche 13 décembre 2015 / Viterne

Au fil du conseil

Lors du dernier conseil avant 2016 il a été procédé au renouvellement de quatre membres de l'Association Foncière qui sont Pascal Malgras, Etienne Marchal, Jean-Pierre Oudenot et André Franiatte.

Vu l'exposé du maire, considérant l'intérêt social d'une couverture santé généralisée dans les effectifs de la collectivité, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé organisée par le centre de gestion pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2016.

De fixer à 15 EUR par agent et par mois la participation qui pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

Aménagement de la rue Jeandidier-Brigeot : demande de subvention : dotation Transitoire 2015.

Le suivi de ces travaux a été réalisé par EGIS EAU, maître d'oeuvre, le conseil sollicite auprès du Conseil départemental l'attribution de la dotation transitoire de 3.287EUR au titre de l'année 2015.

Désaccord postal



L'agence postale a vu, selon La Poste, son activité chuter de 48 % entre 2011 et 2014.

Quel avenir pour le service postal à Chaligny et plus globalement dans les communes de la taille de celle administrée par Filipe Pinho et qui compte près de 3.000 habitants ? Une question centrale au coeur des discussions actuelles entre la direction de La Poste et la mairie.

L'entreprise publique souhaite en effet installer « d'ici la fin du premier trimestre 2016 », explique-t-elle, un facteur guichetier. Ce nouveau métier créé afin de répondre à ses besoins en milieu rural propose un rapprochement entre le guichet et la distribution. « Nous avons fait cette proposition au maire puisqu'il a refusé la précédente », précise La Poste.

Cette situation est liée à la baisse d'activité de l'agence postale de la commune. « La baisse est de 48 % entre 2011 et 2014. Le bureau est ouvert 18 h par semaine mais avec sa baisse d'activité, il ne génère que 4 h d'activité par semaine. Le différentiel est important », précise La Poste. Du coup, elle a d'abord proposé à la municipalité « une présence postale en partenariat (N.D.L.R : une APC, c'est-à-dire une agence postale communale) », dit-elle. Dans ce cas, la mairie fait office d'agence postale, un fonctionnaire municipal étant détaché pour effectuer les missions de La Poste. En contrepartie, l'entreprise publique verse à la commune une « indemnité mensuelle de 1.000EUR par mois ». Selon la direction de La Poste, Filipe Pinho a décliné la proposition.

Compte tenu également de la baisse de la distribution qui n'est pas propre à Chaligny, La Poste a donc fait cette nouvelle proposition de l'installation d'un facteur guichetier. « Il serait facteur 18 h par semaine et guichetier 17 h », dit-elle encore.

Filipe Pinho écarte aussi cette proposition. « Si c'est pour ouvrir l'agence de 8 h à 9 h, je n'en vois pas l'intérêt. Surtout si c'est pour entendre dans un an que ça ne marche pas et que l'on ferme l'agence », avance le maire. Il dit avoir fait une contre-proposition : « On conçoit les éléments statistiques présentés par La Poste. On peut comprendre qu'elle souhaite baisser son amplitude d'ouverture de 18 h à 14 h, mais à des horaires qui correspondent aux attentes de la population. Nous avons donc fait une contre-proposition. Avec seulement une ouverture de 12 h par semaine mais à des heures mieux adaptées au public, notamment le samedi matin ». Cette contre-proposition, indique-t-il, n'a reçu aucune réponse à ce jour. La Poste confirme mais précise : « On n'a pas encore répondu au maire car nous n'avons pas encore fixé de date de mise en oeuvre du facteur guichetier. Les horaires et les modalités lui seront précisés avant la fin de l'année ».

Alexandre POPLAVSKY avec la correspondante locale Stéphanie PERROT



ACTUALITES

DIVERSES

Journée festive pour les assistantes maternelles



Les assistantes maternelles et leurs animatrices heureuses de participer à leur fête nationale.

La fête nationale des assistantes maternelles est fixée au 19 novembre. « Terres de Lorraine » compte 4 RAM (Relais Assistantes Maternelles), celui du Saintois, de Toul, du Pays de Colombey et celui de Moselle et Madon. Une cinquantaine de ces personnes qui s'occupent des enfants pendant que leurs parents travaillent se sont rassemblées salle Catherine-Robaine à Voinémont pour une soirée instructive et festive. Chacune dépend d'un RAM où elle trouve une animatrice, des aides, des conseils, des animations, du

soutien...

La salle était décorée par 4 stands qui présentaient les objets fabriqués par les enfants aidés de leur assistante. La soirée a débuté par une conférence sur le thème « accueil des émotions » animée par Isabelle Jacquemet formée à l'école Filliozat et s'est terminée par un repas convivial, le tout financé par la coordination Petite enfance de Terres de Lorraine et les gestionnaires des RAM. Agnès Marchand, conseillère départementale et Céline Del Sordo, coordinatrice Petite Enfance de Familles Rurales se sont montrées ravies de cette initiative qui met en valeur ces personnes qui s'occupent avec compétence et amour des jeunes enfants.
